

**Cycle de formation : « Développement durable : Mode d'emploi »**  
**Session 3 : Evaluer un projet territorial de développement durable**

DATE : 25 et 26 matin mai 2010

**Fiche formation et bulletin d'inscription**

**Finalité de la formation**

Fournir aux participants les savoir-faire leur permettant de mener une évaluation au regard des critères du développement durable. Cette formation est aussi un moyen efficace d'utiliser l'évaluation non seulement comme un outil de mesure de performance, mais aussi et surtout comme vecteur de traduction locale des principes du développement durable.

**Public visé**

Tout acteur local, élus ou technicien, amené à jouer un rôle important dans la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation, qu'il la commande, la conçoit, la réalise ou l'accompagne.

**Objectifs pédagogiques**

- Acquérir les bases de l'évaluation "développement durable" : contenu et enjeux spécifiques par rapport à une évaluation classique ; définir chaque étape de la démarche.

- Savoir adapter l'évaluation à ses besoins et à son territoire : déterminer clairement ses besoins ; comprendre les différentes utilisations possibles de l'évaluation ; acquérir une méthode de définition d'une stratégie évaluative.

- Mettre en œuvre l'évaluation : connaître et savoir utiliser le panel des outils mobilisables en fonction de la situation traitée ; avantages et inconvénients de l'évaluation en interne / par un prestataire externe ; définir un cahier des charges adapté ; organiser en interne la définition d'indicateurs, le recensement et l'actualisation des données sur son territoire et son projet ; avoir une vision claire des facteurs clés d'une évaluation réussie.

Code stage : DD 3  
Session N° : 2010/05/03

**Intitulé du stage :**

« Evaluer un projet territorial de développement durable »

**Dates : 25 et 26 /05/2010**

**Durée : 1.5 jours**

**Prix : 830 HT**

**992.68 TTC**

**Lieu : Paris**

**Contact administratif :**

Jean-Christ Yonga

01 45 15 89 66

**Responsable de la formation et de l'animation :**

Pierre Joseph, directeur de mission

01 45 15 01 10

### Déroulement et contenu de la formation

#### **Demi-journée 1 : l'évaluation développement durable au regard de la diversité de ses objectifs**

Identification des concepts clés, actualité du sujet, notamment réglementaire (Grenelle, législation européenne).

Nature et objectifs de l'évaluation au regard du développement durable, en fonction de ses différents contextes de mise en œuvre et spécificités de l'évaluation durable par rapport aux évaluations classiques : dimension participative et dimension continue.

Les différentes stratégies évaluatives en fonction des buts recherchés (communiquer, rendre compte, réorienter une action ou une stratégie, établir un bilan, sensibiliser...).

#### **Demi-journée 2 : La conception d'une évaluation : le choix des outils**

Les questions préalables à la démarche d'évaluation : type d'objet évalué (action, stratégie, projet...), état d'avancement (diagnostic, définition et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions, bilan et réorientation d'une politique...).

La définition du cadre de référence : local ou non, spécifique ou plurithématique.

Les moyens humains, matériels et financiers mobilisables : typologie, modèles (choix d'indicateurs et modalités de représentation -graphiques, cartographiques...-, grille d'analyse développement durable...), suivant l'objectif de l'évaluation (pratiques internes et/ou politiques externes).

#### **Demi-journée 3 : la mise en œuvre d'une évaluation développement durable en externe ou en interne**

L'analyse des points forts et des points faibles entre évaluation réalisée en interne et déléguée à un prestataire externe. La méthode d'élaboration d'un cahier des charges destiné à confier l'évaluation développement durable à un prestataire externe. Modalités de définition d'indicateurs pertinents en interne.

Les points clés et les leviers d'une évaluation réussie au regard du développement durable.

### Méthode et supports pédagogiques

-Exposés synthétiques et illustrés d'exemples concrets, réels, suivis de temps d'échange.

-Trois exercices réalisés en sous groupes : un sur la définition plurielle des objectifs de l'évaluation ; un second pour expérimenter des outils évaluatifs sur un cas fictif ; un troisième pour rédiger 'un cahier des charges permettant de sélectionner un prestataire externe en charge de l'évaluation développement durable de son projet de territoire ou pour définir des indicateurs en interne.

---

#### **Conditions générales de vente :**

OBJET : Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux présentes conditions. Toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix. En cas d'indisponibilité du stagiaire formellement inscrit, ce dernier peut se faire remplacer, à condition de communiquer à RCT les noms, prénoms et fonction du remplaçant avant le début du séminaire concerné. PRIX : Les prix des formations sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des formations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009. MODALITE DE PAIEMENT : Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription. ANNULATION : RCT se réserve le droit d'annuler ou de décaler un séminaire si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple, le prix versé à RCT sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du séminaire ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par RCT 15 jours ouvrés avant le séminaire, entraînera le remboursement des droits d'inscription versés, sauf frais bancaires de remboursement et 15% de frais de dossier. Passé ce délai, toute inscription sera due.

### Intervenants :

**Pierre Joseph** : Directeur de mission à RCT, de formation Ingénieur économiste/aménagement, diplômé de l'IAE de Lille, responsable du groupe R&D sur l'évaluation du développement durable.

*Missions RCT en cours* : Agenda 21 de l'agglomération de Saint-Brieuc, étude d'évaluation de l'accompagnement des Parcs naturels régionaux par la Région Midi-Pyrénées (Région et Meeddat), volet suivi évaluation de l'assistance à l'élaboration de l'agenda 21 du département des Pyrénées-Atlantiques, de l'Agglomération de Périgueux ; « Assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'agendas 21 » auprès de 50 communes et communautés de communes de la région Centre (audit des pratiques locales) ; projet de développement durable du Sud Luberon...

**Jeanne Chaboche** : consultante à RCT, titulaire du Master Management Environnemental, Développement Durable et Géomatique ; pilote le groupe R&D interne sur l'évaluation au regard du développement durable.

*Missions RCT en cours* : Agenda 21 agglomération de Périgueux, du Pays Loire Val d'Aubois de la Communauté de Commune de la Plaine d'Aunis, bilan des politiques territoriales et élaboration du contrat de développement durable de Rhône Alpes (CDDRA) du Roannais pays de Rhône-Alpes ; Assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'agendas 21 auprès de 50 communes et communautés de communes de la région Centre ; Chargé d'études Agenda 21 des Pyrénées Atlantiques...

**Lieu** : Ce séminaire aura lieu à Paris

**Prix** : Les frais de participation sont de 830 euros HT, 992.68 euros TTC, payables lors de l'inscription à l'ordre du Cabinet RCT. Ils comprennent la participation à l'ensemble du séminaire, le déjeuner du premier jour, la pause café et le dossier participant, l'accès à l'espace client RCT et le suivi du centre de ressources. Les déplacements et frais d'hébergement sont à la charge du participant.

### Inscription

- Remplir et retourner le bulletin d'inscription au Cabinet RCT, 1, rue Lénine, 94 200 Ivry sur Seine ; Télécopie : +33 (0) 1 45 15 89 29 ; ou mail : [formations@rct-territoires.com](mailto:formations@rct-territoires.com)
- Remplir le formulaire disponible sur le site internet du cabinet RCT à l'adresse suivante : [www.rct-territoires.com](http://www.rct-territoires.com)

La session de formation nécessite 6 stagiaires minimum pour être confirmée ; en cas de report de date pour défaut de participants, les personnes inscrites seront informées 10 jours au plus tard avant le début du stage initial de son report.

Tous nos stages peuvent être réalisés sur site pour un minimum de 5 participants. Pour nos tarifs dans ce cas et pour de plus amples informations, merci de contacter :

**Jean-Christ Yonga, chargé de mission formation au 01 45 15 89 66.**

---

#### Conditions générales de vente :

OBJET : Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux présentes conditions. Toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix. En cas d'indisponibilité du stagiaire formellement inscrit, ce dernier peut se faire remplacer, à condition de communiquer à RCT les noms, prénoms et fonction du remplaçant avant le début du séminaire concerné. PRIX : Les prix des formations sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des formations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009. MODALITE DE PAIEMENT : Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription. ANNULATION : RCT se réserve le droit d'annuler ou de décaler un séminaire si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple, le prix versé à RCT sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du séminaire ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par RCT 15 jours ouvrés avant le séminaire, entraînera le remboursement des droits d'inscription versés, sauf frais bancaires de remboursement et 15% de frais de dossier. Passé ce délai, toute inscription sera due.

**A retourner à Jean Christ Yonga**

**Cabinet RCT,**

**1, rue Lénine, 94 200 Ivry-sur-Seine**

**Fax : +33 (0) 1 45 15 89 29 – Tel : +33 (0) 1 45 15 89 66**

**[formations@rct-territoires.com](mailto:formations@rct-territoires.com)**

RCS Créteil B 392 317 723 (1999B01088)

Siret : 392 317 723 000 63 APE : 7112B

N° TVA intracommunautaire : FR 9239231772300055

RCT est un organisme de formation enregistré à la DRTEFP sous le n° 1940575594

**Nom :** ..... **Prénom :** .....  
**Fonction :** ..... **Structure :** .....  
**Adresse :** .....  
**Téléphone :** ..... **Fax :** .....  
**Mail :** .....@.....

Je m'inscris à **un** ou **deux** ou **trois** séminaire(s) de formation :

Sessions		Dates	Cocher
1	Elaborer un projet territorial de DD 2jrs	30 et 31 mars 2010	<input type="checkbox"/>
2	Mener la concertation d'un projet territorial de DD 1.5 jrs	27 am et 28 avril 2010	<input type="checkbox"/>
3	Evaluer un projet territorial de DD 1.5 jrs	25 et 26 matin mai 2010	<input type="checkbox"/>
<b>Nombre total de Sessions</b>			

### Tarifs HT & TTC

<input type="checkbox"/> Session 1 : 1 050 HT, 1 255.80 TTC	<input type="checkbox"/> Forfait 3 Sessions : 2 303.50 HT ; 2 754.99 TTC
<input type="checkbox"/> Session 2 : 830 HT ; 992.68 TTC	<input type="checkbox"/> Forfait Sessions 1 & 2 ou 1 & 3 : 1 692 HT ; 2 023.63 TTC
<input type="checkbox"/> Session 3 : 830 HT ; 992.68 TTC	<input type="checkbox"/> Forfait Sessions 2 & 3 : 1 494 HT ; 1786.82 TTC

### Mode de règlement

Je règle à l'inscription la somme de .....

- Par chèque bancaire à l'ordre de RCT.
- Par virement bancaire sur le compte ouvert par RCT à la BPrives de Paris :

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
10207	00003	04003076484	15

**Nom de l'organisme :** .....

- Par Bon de commande administratif (à faire parvenir à RCT)
- Prise en charge par une OPCA

Date : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente

**Cachet et signature**

### Conditions générales de vente :

OBJET : Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux présentes conditions. Toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix. En cas d'indisponibilité du stagiaire formellement inscrit, ce dernier peut se faire remplacer, à condition de communiquer à RCT les noms, prénoms et fonction du remplaçant avant le début du séminaire concerné. PRIX : Les prix des formations sont ceux figurant sur le bulletin d'inscription. Ils ne comprennent que les frais directs des formations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009. MODALITE DE PAIEMENT : Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription. ANNULATION : RCT se réserve le droit d'annuler ou de décaler un séminaire si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple, le prix versé à RCT sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report du séminaire ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelques titres que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par RCT 15 jours ouvrés avant le séminaire, entrainera le remboursement des droits d'inscription versés, sauf frais bancaires de remboursement et 15% de frais de dossier. Passé ce délai, toute inscription sera due.